

Compte administratif 1962

Le Conseil Municipal, après s'être fait représenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 1962 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recette, les bordereaux des mandats, le compte d'administration dressé par le Maire, accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que M. Déchalet Alexandre, maire, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 1962, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles; procédant au règlement définitif du budget de 1962, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes:

N <sup>os</sup> Subdivisions	Résultats à la clôture de l'ex précédent		Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	Deficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Deficits	Excédents
n <sup>o</sup> 85 Section Ordin.		27 151,36	78 750,14	97 856,11		46 251,33
06 Section Extraord.		126 138,50	116 033,99	153 497,32		163 601,83
457 Régie						
Totaux		153 319,86	194 820,13	251 353,43		209 853,16

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Arrête à la somme totale de : 207 514,36 francs le montant des crédits correspondant aux dépenses engagées non mandatées qui doivent être repris au budget supplémentaire de l'exercice 1963.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 1962 définitivement closes et les crédits annulés.